

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 5 MAI 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 5 mai 1999*

Aujourd'hui, à seize heures onze minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 40 Loi n^o 3 sur les crédits, 1999-2000

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.